



Conseil général de la Sarthe

COMMISSION PERMANENTE
Séance du lundi 15 septembre 2014

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le lundi 15 septembre 2014, à 14 heures 35, les membres de la Commission Permanente du Conseil Général, sur convocation adressée le mercredi 10 septembre 2014 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle Michel d'Aillières, sous la présidence de M. Jean-Marie Geveaux, Président du Conseil général.

Les membres ci-après de la Commission Permanente ont été convoqués à la réunion :

M. Dominique Le Mèner, Vice-Président,
Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente,
M. Jean-Pierre Chauveau, Vice-Président,
Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente,
M. Jean-Pierre Vogel, Vice-Président, *excusé, pouvoir à Mme Chantal Albagli*
M. Louis-Jean de Nicolaÿ, Vice-Président, *excusé, pouvoir à Mme Béatrice Pavy-Morançais*
M. Fabien Lorne, Vice-Président, *excusé, pouvoir à Mme Véronique Rivron*
M. Charles Somaré, Vice-Président,
Mme Chantal Albagli, Vice-Présidente,
M. Pierre Touchard, Vice-Président, *excusé, pouvoir à M. Dominique Le Mèner*
M. Bernard Petiot, Vice-Président,
M. Gérard Brault, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe Chaudun, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe Counil, Membre de la Commission Permanente,
M. André Langevin, Membre de la Commission Permanente,
M. Michel Letellier, Membre de la Commission Permanente,
Mme Christiane N'Kaloulou, Membre de la Commission Permanente,
Mme Jacqueline Pédoya, Membre de la Commission Permanente,
M. Yannick Rebré, Membre de la Commission Permanente, *absent*
M. Jean-Pierre Rossard, Membre de la Commission Permanente,

Invités :

M. Hugues de MALEISSYE-MELUN, Directeur Général des Services et M. Pierrick BERRIGUIOT, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

*

* *

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Actions économiques et touristiques - Emploi

Il est proposé à la Commission permanente d'allouer :

Au titre de l'Economie : - une subvention de 20 000 € à la société NETALI, de 40 000 € à la société WEEKISTO, de 60 000 € à la société LEVRAT, et de 30 500 € à la commune de La Fresnaye sur Chédouet ; d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes ; de donner un avis favorable à l'attribution d'un PPD de 100 000 € à la société MAINE BROSSERIE (contribution du CG à hauteur de 20 000 €), ainsi que pour un PPD de 100 000 € à la société METALLERIE SARTHOISE, d'ajuster l'AP de deux opérations au regard des dossiers à honorer.

Au titre du Tourisme : une subvention de 2 333,20 € à l'Association Patrimoine d'Asnières, de proroger d'une année le bénéfice d'une subvention de 76 000 € accordée à la CdC des Pays de Loué en 2012, de proposer le versement d'un acompte de 50 % sur une subvention de 99 949 € accordée à la CdC du Pays des Brières et du Gesnois en 2010.

Au titre de l'Emploi : à signer un avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2014 portant sur les contrats aidés avec l'État.

Accord de la Commission Permanente.

M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois ne prend part ni au débat ni au vote.

2 - Allocation - insertion

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'octroyer, lors du paiement du solde de l'avenant 2014 des chantiers d'insertion, un bonus de dix points sur le taux d'occupation réel dans la limite de 100 %,

- d'habiliter le Président à signer les quatre avenants relatifs aux actions portés par Familles Rurales et Montjoie Insertion,

- d'accorder 12 207 € à l'AISP au titre de l'action mobilité,

- de valider l'opération portée par PARTAGE avec le plan de financement FSE,

- de prendre en compte à titre exceptionnel les dépenses inéligibles au titre du FSE, à hauteur de 23 477,92 € sur les crédits d'insertion, pour l'association AGAFI.

Accord de la Commission Permanente.

SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

3 - Incitation au stage des internes en médecine générale 3ème cycle

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la substitution du dispositif « Indemnités de stage aux étudiants de troisième cycle de médecine générale » par une « Aide incitative au stage de médecine générale en Sarthe ».

Accord de la Commission Permanente.

- 4 - Fonds d'aide aux jeunes : poursuite du partenariat avec la caisse d'allocations familiales de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord pour la poursuite du partenariat avec la CAFS et sa participation aux frais connexes à la formation dans le cadre du FAJ et d'habiliter le Président à signer la convention relative à cette participation.
Accord de la Commission Permanente.
- 5 - Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à quatorze familles pour un montant total de 11 200 €
Accord de la Commission Permanente.
- 6 - Attribution d'une aide financière pour une jeune majeure de plus de 21 ans**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide de 600 € pendant quatre mois, soit un total de 2 400 €, à une jeune majeure de plus de 21 ans, pour lui permettre de financer ses études.
Accord de la Commission Permanente.
- 7 - Participation du Conseil général à l'action d'accueil de jour 'la Flambée' (association TARMAC) afin de favoriser le lien social**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 42 000 € à l'association TARMAC pour l'action Accueil de Jour 'La Flambée' et d'habiliter le Président à signer la convention.
Accord de la Commission Permanente.
- 8 - Participation du Conseil général au développement du soutien à la fonction parentale**
Il est proposé à la Commission permanente de participer au financement de divers projets, présentés par des associations et organismes, destinés à soutenir la fonction parentale, à hauteur de 5 222 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 9 - Convention de délégation des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé Renforcée**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer les conventions de délégation des MASP renforcées avec l'ATH et l'UDAF ainsi que les éventuels avenants à venir dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.
Accord de la Commission Permanente.
- 10 - Convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2014-2015**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la Convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2014-2015.
Accord de la Commission Permanente.

11 - Contrats pluriannuels de financement entre l'agence régionale de santé, le Conseil général et les services d'aide à domicile déclarés éligibles au fonds de restructuration des services d'aide à domicile

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer les contrats pluriannuels de financement avec les trois services d'aide à domicile déclarés éligibles au fonds de restructuration des services d'aide à domicile.

Accord de la Commission Permanente.

12 - Maison de Santé Pluridisciplinaire de Fresnay-sur-Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à la Communauté de communes des Alpes Mancelles une avance sur le programme Maison de Santé Pluridisciplinaire de 160 000 € dans l'attente du projet de santé de l'EPCI.

Accord de la Commission Permanente.

13 - Convention pluriannuelle 2014-2017 pour l'installation et le financement d'un dispositif d'intégration MAIA

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention pluriannuelle 2014-2017 pour l'installation et le financement d'un dispositif d'intégration MAIA, ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

Accord de la Commission Permanente.

14 - Demande de subvention d'investissement en Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Il est proposé à la Commission permanente l'octroi d'une subvention de 75 000 € à l'EHPAD Beaulieu au Mans au titre des travaux de mise aux normes de sécurité et d'hygiène pour la remise au norme du système de sécurité incendie.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Christiane N'KALOULOU, membre du Conseil d'administration de l'EHPAD Beaulieu au Mans ne prend part ni au débat ni au vote.

15 - Prise en charge au titre de l'aide sociale dans un établissement pour personnes handicapées situé en Belgique

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention d'accueil d'une personne handicapée adulte au sein de l'établissement belge « Résidence Service Egide » à Mons ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

Accord de la Commission Permanente.

16 - Désintéressement partiel ou 'paiement net'

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le principe de la suppression du versement d'avances pour les établissements hébergeant des personnes handicapées de moins de 60 ans, par dérogation, au sein des établissements pour personnes âgées (EHPAD ou USLD) et d'habiliter le Président à signer l'avenant correspondant.

Accord de la Commission Permanente.

17 - Remises gracieuses de dettes Paiement de prestations hors délai Admissions en non valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les remises gracieuses de dettes pour un montant de 2 010,80 € et de se prononcer sur les avis défavorables ; de lever la forclusion pour un montant de 3 801 € et d'autoriser les admissions en non valeur pour un montant de 3 734 394,75 €.

Accord de la Commission Permanente.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

18 - Programme départemental de travaux dans les collèges publics

Il est proposé à la Commission permanente d'individualiser les opérations de travaux de câblage du collège Le Marin d'Allonnes à hauteur de 160 000 € et du collège Jules Ferry de St Calais à hauteur de 90 000 € et de procéder aux réajustements des opérations de travaux.

Accord de la Commission Permanente.

19 - Collèges publics

Il est proposé à la Commission permanente de :

- répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 47 239,47 € pour l'équipement matériel et mobilier,
- d'accorder une subvention complémentaire de 735 € pour le collège Léon Tolstoï du Mans pour le transport des élèves au terrain d'athlétisme.

Accord de la Commission Permanente.

20 - Convention 2014 Université du Maine

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention bipartite avec l'Université du Maine en 2014.

Accord de la Commission Permanente.

21 - Tarifs d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux par les collèges Année scolaire 2014-2015

Il est proposé à la Commission permanente de fixer les tarifs pour la location des installations sportives mises à disposition des collégiens pour l'année 2014-2015.

Accord de la Commission Permanente.

22 - Fonds départemental des services d'hébergement

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 22 247,86 € pour faire face à des dépenses nécessaires à la continuité de leur service de restauration.

Accord de la Commission Permanente.

23 - Les Trophées du Développement durable

Il est proposé à la Commission permanente de répartir les prix aux lauréats des Trophées du Développement Durable auprès des quatre collèges représentant un montant de 4 500 €.

Accord de la Commission Permanente.

24 - Prêt d'honneur étudiant

Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à cinq étudiants originaires de la Sarthe, représentant un engagement total de 13 000 €.

Accord de la Commission Permanente.

25 - Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre :

- des frais d'accompagnement relatifs aux transports scolaires des élèves des SIVOS pour un montant de 14 660 €

- des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 34 892 €.

Accord de la Commission Permanente.

26 - Effacement de dette au titre des transports scolaires - exercice 2014

Il est proposé à la Commission permanente de présenter le dossier d'un particulier ayant fait l'objet d'une procédure d'effacement de dette pour un montant de 66,35 €.

Accord de la Commission Permanente.

27 - Admissions en non-valeurs au titre des transports scolaires - exercice 2014

Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeurs la somme de 1 906,54 € au titre des transports scolaires.

Accord de la Commission Permanente.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

28 - Répartition 2014 du produit des amendes de police 2013

Il est proposé à la Commission permanente d'affecter aux opérations retenues une dotation de base de 394 752 € attribuée au titre des amendes de police.

Accord de la Commission Permanente.

29 - Conventions voirie départementale

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec la Commune d'Assé-le-Boisne pour l'aménagement du carrefour entre la Grande Rue et la rue de Courcière, une convention avec la Commune de Conflans sur Anille pour l'aménagement rue poitevin et place du Pavillon RD 98, une convention avec la Commune de Saint martin des Monts pour l'aménagement d'un plateau RD 97 et 178.

Accord de la Commission Permanente.

30 - Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2014

Il est proposé à la Commission permanente de répartir la subvention d'aide à la voirie communale 2014 pour les cantons de Ballon, de Conlie, de Malicorne-sur-Sarthe, de Montfort-le-Gesnois et de Pontvallain.

Accord de la Commission Permanente.

31 - Voie de liaison entre l'échangeur de l'autoroute A11 et la RD 313 - demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des PLU de Connerré et la Chapelle Saint Rémy - modification du règlement du SAGE de l'Huisne et classement/déclassement des voies

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à demander à Mme la Préfète l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique, la mise en compatibilité des PLU de Connerré et La Chapelle Saint Rémy, la modification du règlement du SAGE de l'Huisne et le classement-déclassement des voiries, de l'habiliter à signer les divers documents et à recevoir et authentifier les actes.

Accord de la Commission Permanente.

32 - Modification de la répartition des programmes 2013 et 2014 d'opérations de sécurité sur les routes départementales

Il est proposé à la Commission permanente de valider la modification de la répartition des programmes 2013 et 2014 d'opérations de sécurité sur les routes départementales.

Accord de la Commission Permanente.

33 - Acquisitions et cessions

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser : le transfert du collège Marcel Pagnol à Noyen-sur-Sarthe au profit du Département ; - le transfert des terrains d'assiette des collèges au Mans ; - l'acquisition de parcelles communales dans le cadre de la déviation de Saint-Calais ; - la régularisation foncière à la gare de Tuffé ; - la cession aux riverains d'excédents inutiles aux besoins de la voirie dans le cadre de la RD 22 à ETIVAL-LES-LE MANS ; - la régularisation foncière à JOUE-L'ABBE dans le cadre de la RD 149 ; - l'acquisition de parcelles auprès de la SAFER dans le cadre de l'aménagement foncier pour la LGV et d'habiliter le 1^{er} Vice-Président à signer les actes administratifs à intervenir et toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Accord de la Commission Permanente.

34 - Logement

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les aides aux organismes et sociétés d'HLM pour la production et la réhabilitation de logements sociaux :

- Délégation des aides à la pierre

. 27 500 € pour la construction de dix logements et l'acquisition-amélioration d'un logement,

- Aide départementale complémentaire au PLAI

. 20 000 € pour la construction de trois logements et l'acquisition-amélioration d'un logement.

- Aide départementale à la réhabilitation

. 181 324 € pour la réhabilitation de cent quarante-cinq logements.

Il est proposé d'abroger les délibérations relatives aux subventions attribuées en 2011 à Mancelle d'Habitation suite à l'abandon du projet de construction de 6 logements à Ruaudin.

Accord de la Commission Permanente.

M. Jean-Pierre CHAUVÉAU, membre du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat ne prend part ni au débat ni au vote.

35 - Fonds départemental d'aménagements urbains

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :

- 16 640 € à la commune de La Fresnaye sur Chédouet pour financer le surcoût de l'aménagement du bas bourg,
- 80 000 € à la commune de Beaumont sur Sarthe pour l'aménagement du centre ville.

Accord de la Commission Permanente.

36 - Prêts pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées - Admissions en non valeur

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer deux prêt destinés à l'amélioration de l'habitat des personnes âgées pour un montant de 3 000 €.
- d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 180 €.

Accord de la Commission Permanente.

37 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Admissions en non valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 91 061,65 €.

Accord de la Commission Permanente.

38 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Effacements de dettes

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'effacement des créances pour la somme de 8 043,71 €.

Accord de la Commission Permanente.

39 - Admission en non valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 1 092,75 €.

Accord de la Commission Permanente.

AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

40 - Politique Territoriale Convention de développement local

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'avenant n° 3 à la CDL transitoire du Pays du Mans, d'attribuer 69 913,80 € au titre de la dotation proportionnelle et de répartir 201 203,50 € au titre de la dotation de base des CDL.

Accord de la Commission Permanente.

41 - Agriculture

Dans le cadre du programme agricole départemental, il est proposé à la Commission Permanente d'une part d'accorder les subventions suivantes :

- 5 654 € au titre de la meilleure prise en compte de l'environnement en production végétale,
- 15 000 € au titre de la Valorisation de la biomasse,
- 4 170 € au titre de l'aide à la Fabrique d'aliment à la ferme,
- 6 000 € au titre du Stage préparatoire à l'installation, destinés à trente jeunes agriculteurs,
- 2 550 € pour l'organisation de six comices.

D'autre part, il est proposé de mettre en place une aide à la production de chanvre pour l'année 2014 à hauteur de 60 € par ha (pour une surface maximum de 143 ha) et de valider une convention transitoire 2014 avec le Conseil Régional pour le cofinancement de certaines aides par le Feader.

Accord de la Commission Permanente.

42 - Aménagement foncier lié à la LGV

Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable :

- au programme de travaux connexes liés à la LGV,
- à des modifications mineures de circonscription territoriale de six communes concernées par les aménagements fonciers.

Accord de la Commission Permanente.

43 - Alimentation en eau potable

Il est proposé à la Commission permanente de réaffecter au SIAEP Sarthe et Loir les subventions initialement attribuées au SIAEP de la Martinière et à la commune de Précigné.

Accord de la Commission Permanente.

44 - Groupement de commandes avec le syndicat mixte de la rivière Huisne

Il est proposé à la Commission permanente d'accepter le principe du groupement de commandes pour les marchés listés en annexe à la convention.

Accord de la Commission Permanente.

45 - Admissions en non valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 8,84 €.

Accord de la Commission Permanente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

46 - Environnement

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder :
 - . 2 189,50 € au titre des plantations de haies destinés aux particuliers,
 - . 560 € au titre du conseil technique et des frais d'ingénierie pour l'élaboration des dossiers réalisés par la Chambre d'Agriculture.
- d'émettre un avis favorable à une remise de majoration et d'intérêts de retard pour la TD CAUE et la TD ENS.

Accord de la Commission Permanente.

CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

47 - Opération Abbaye de l'Epau Réfection des systèmes informatiques

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement de 24 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération concernant les travaux 2014 des bâtiments patrimoniaux en faveur de l'opération relative à la réfection du système informatique de l'Abbaye de l'Epau.

Accord de la Commission Permanente.

48 - Actions culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 € au titre de la sensibilisation aux arts,
- 2 700 € au titre de l'aide aux équipes artistiques,
- 110 000 € au titre de l'aménagement de lieux culturels,
- 4 000 € au titre des manifestations diverses.

Accord de la Commission Permanente.

49 - Conventions de partenariat - Aides aux associations et aux animations culturelles

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver les conventions de partenariat fixant les objectifs de la publication du Petit dévoreur, du Prix des lecteurs et du dispositif de collecte des données d'activité des bibliothèques,
- d'accorder une subvention de 400 € pour une association et de 1 222 € répartie sur 4 communes pour des animations culturelles.

Accord de la Commission Permanente.

50 - Dotations cantonales pour les associations sportives et culturelles

Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur la répartition proposée dans le cadre des dotations allouées aux associations sportives et culturelles.

Accord de la Commission Permanente.

51 - Actions Sportives Promotionnelles

Il est proposé à la Commission Permanente de répartir un crédit de 82 000 € destinés aux différentes associations du Département.

Accord de la Commission Permanente.

52 - Sports Mécaniques

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 8 700 € destinés aux différentes associations du Département.

Accord de la Commission Permanente.

FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

53 - Garantie d'emprunt accordée par le Département Accord sur la vente d'un logement par l'OPH Sarthe Habitat

Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord à l'OPH Sarthe Habitat sur le projet de vente d'un logement situé à Sablé sur Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

M. Jean-Pierre CHAUVEAU, membre du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat ne prend part ni au débat ni au vote.

54 - Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 100 % pour cinq emprunts d'un montant global de 2 611 743 € destinés à financer des opérations construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Accord de la Commission Permanente.

M. Jean-Pierre CHAUVEAU, membre du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat ne prend part ni au débat ni au vote.

55 - Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation à hauteur de 4 148 922 € pour seize emprunts d'un montant global de 8 297 844 € destinés à financer des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sur diverses communes du Département.

Accord de la Commission Permanente.

56 - Demande de garantie d'emprunt Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe à hauteur de 462 400 €, soit 80% de quatre emprunts d'un montant global de 578 000 € destinés à financer des travaux de rénovation du Centre Médical François Gallouédec situé à Parigné l'Evêque.

Accord de la Commission Permanente.

57 - Demande de garantie d'emprunt SA Le Foyer Manceau

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA HLM Le Foyer Manceau à hauteur de 2 001 981,50 €, soit 50 % d'un emprunt d'un montant global de 4 003 963 € destiné à financer la construction de cinquante-six logements locatifs collectifs situés au Mans.

Accord de la Commission Permanente.

58 - Demande de garantie d'emprunt Centre Médico-social Basile Moreau de Précigné

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour quatre emprunts d'un montant global de 10 398 661 €, destinés à financer la restructuration du Centre Médico-social.

Accord de la Commission Permanente.

59 - Opération de travaux au Foyer de l'enfance

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement de 30 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération n°3029910 (P0054 AP2014-1, nature 231311) concernant les travaux de canalisations et des allées du parc de l'Hôtel du département en faveur de l'opération n°3019707 (P0054 AP 2014-2, nature 231313) relative aux travaux 2014 pour le Foyer de l'Enfance.

Accord de la Commission Permanente.

60 - Opération de travaux au laboratoire INOVALYS rue de Beaugé au Mans

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement de 20 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération concernant les travaux 2014 des ATD-CE et parc départemental en faveur de l'opération relative aux travaux 2014 pour le laboratoire rue de Beaugé.

Accord de la Commission Permanente.

61 - Service départemental d'incendie et de secours Subvention pour la construction des nouveaux centres d'incendie et de secours d'Aubigné Racan et de Conlie

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder au SDIS une subvention de 320 833 € pour la construction du centre de secours d'Aubigné Racan et 350 000 € pour celle du centre de Conlie.

Accord de la Commission Permanente.

62 - Associations diverses

Il est proposé à la Commission permanente l'attribution de subventions de fonctionnement :

- 32 000 € pour l'Union départementale des SapeursPompiers - UDSP 72,
- 2 000 € pour l'association des Juges et Anciens juges du tribunal de commerce du Mans,
- 600 € pour l'association des conciliateurs de Justice,
- 1 000 € pour l'organisation d'un congrès national de la Sté française de Psycho-Oncologie.

Accord de la Commission Permanente.

63 - Partenariats associatifs

Il est proposé à la Commission Permanente de répartir un crédit de 12 600 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le président du Conseil général à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente.

64 - Avenant à la convention de mise à disposition de personnels du Conseil Général de la Sarthe au profit du Syndicat mixte du Circuit des 24 heures du Mans

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de personnels du Conseil général de la Sarthe au profit du Syndicat Mixte du circuit des 24 heures du Mans.

Accord de la Commission Permanente.

65 - Mise à disposition d'agents non titulaires

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition d'agents non titulaires.

Accord de la Commission Permanente pour une mise à disposition.

- 66 - Représentations au sein des commissions intérieures et d'organismes extérieurs**
Il est proposé à la Commission permanente de désigner les représentants au sein des d'organismes extérieurs en remplacement de M. Michel ROYER.
Accord de la Commission Permanente.
- 67 - Admission en non valeur**
Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non valeur des créances de régularisation de traitement non recouvrées à ce jour, se trouvant comptabilisées dans l'actif du Département pour un montant de 2 663,42 € sur l'imputation 6541.
Accord de la Commission Permanente.
- 68 - Remise gracieuse relative à un indu de salaire**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à annuler la dette d'un agent du Conseil général à hauteur de 167,43 €.
Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 15.

*
* *

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Jean-Marie GEVEAUX

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.